

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 10 juin 2010

L'an deux mil dix, le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de St Pierre D'Alvey, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COTTAREL, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2010

Présents : Perrine LEBLANC, Irma LIPPKE, Messieurs Jean VEUILLET, Jean-Claude BRUSCHETTA, Michel REVEYRON, Gérard REVEYRON Elisabeth CARRICO, Paul-Henri GALVIN, Jérôme BROCHIER.

Absent excusé: Madeleine MIEGE

VOTE TAUX TAXE FONCIERE (non bâti)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le taux de la taxe foncière doit être revoté afin de respecter la règle de lien avec la hausse du taux de la taxe d'habitation à 7,78 %.

Dans ce cas, le taux de foncier non bâti ne peut pas dépasser 72,56%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le taux de foncier non bâti à 72,56% en remplacement du taux de 72,62%.

CONVENTION EPFL

Monsieur de Maire rappelle à son Conseil Municipal que pour l'acquisition du terrain attenant à la mairie, ils ont fait appel à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local de la Savoie).

Il donne lecture de la convention qui sera mise en place entre la Mairie et l'EPFL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les modalités d'intervention de l'EPFL et de charger Monsieur le Maire de signer tous les actes et documents nécessaires.

PROGRAMME VOIRIE 2010

Monsieur le Maire présente les estimations prévisionnelles des coûts concernant les travaux d'entretien de voirie pour :

1) chemin rural du Carrel : 27 630 € TTC

2) chemin rural des Tardy : 38 880 € TTC

3) voie communale n° 7 des Revels : 51 220 € TTC

4) voie communale n° 3 route du Mas – réalisation d'un mur de soutènement : 16 000€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide de lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour les postes 1) 2) et 3) dans le cadre d'une procédure adaptée.

Pour le poste 4) le Conseil Municipal décide de demander le chiffrage réel des travaux par au minimum 3 entreprises. Ce poste ne rentre pas de le cadre d'une procédure adaptée.

SITUATION REGULARISATION CADASTRALE

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de régularisation cadastrale. Le dossier suit son cours, il va bientôt se rendre chez les particuliers concernés afin de signer ensemble les nouveaux relevés cadastraux.

QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire,

⇒ rappelle le projet d'installer un abri bus et présente le devis obtenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis et décide de commander l'abri bus auprès de DIRECT COLLECTIVITES.

⇒ évoque la demande d'un de nos locataires qui souhaiterait créer un abri pour garer leurs deux roues, après débat, le Conseil Municipal accepte la demande sous certaines conditions.

⇒ annonce au Conseil Municipal qu'un de nos appartement T3 se libèrera au 1^{er} juillet et demande à l'assemblée de diffuser l'information car pour le moment, aucun repreneur ne s'est manifesté.

⇒ expose la demande d'un administré qui sollicite le déclassement d'un chemin communal.

Après débat, le Conseil Municipal, décide de ne pas déclasser le chemin car il dessert une autre parcelle.

⇒ présente la proposition de prix pour un lot de bois (250 €), le Conseil Municipal, accepte cette proposition.

⇒ donne lecture du courrier d'un administré concernant une demande de restauration de route au Lieu dit du Carrel. Le Conseil Municipal a pleinement conscience de l'urgence de la situation et met tout en œuvre pour améliorer la situation.

⇒ fait le point sur les demandes d'urbanisme en cours et notamment sur les demandes de permis de construire.

⇒ propose à son Conseil Municipal de faire un avenant au contrat de travail de la secrétaire et ainsi de passer de 14 à 16 heures hebdomadaire afin de répondre aux besoins administratifs de la commune.

Fait et affiché le 24 juin 2010

Le Maire

Christophe COTTAREL